



ORGANISATION DES FILIÈRES

GRAND EST ET BOURGOGNE

FRANCHE-COMTÉ

FACE AUX CRISES

Intervenant : Émilie REYNAUD

PRÉSENTATION DU 24/10/2019

Fiche d'identité du Sapin pectiné

Grand Est et Bourgogne Franche-Comté

Surface du Sapin pectiné



**Grand Est :
129 000 ha**

**Bourgogne Franche-Comté :
130 000 ha**

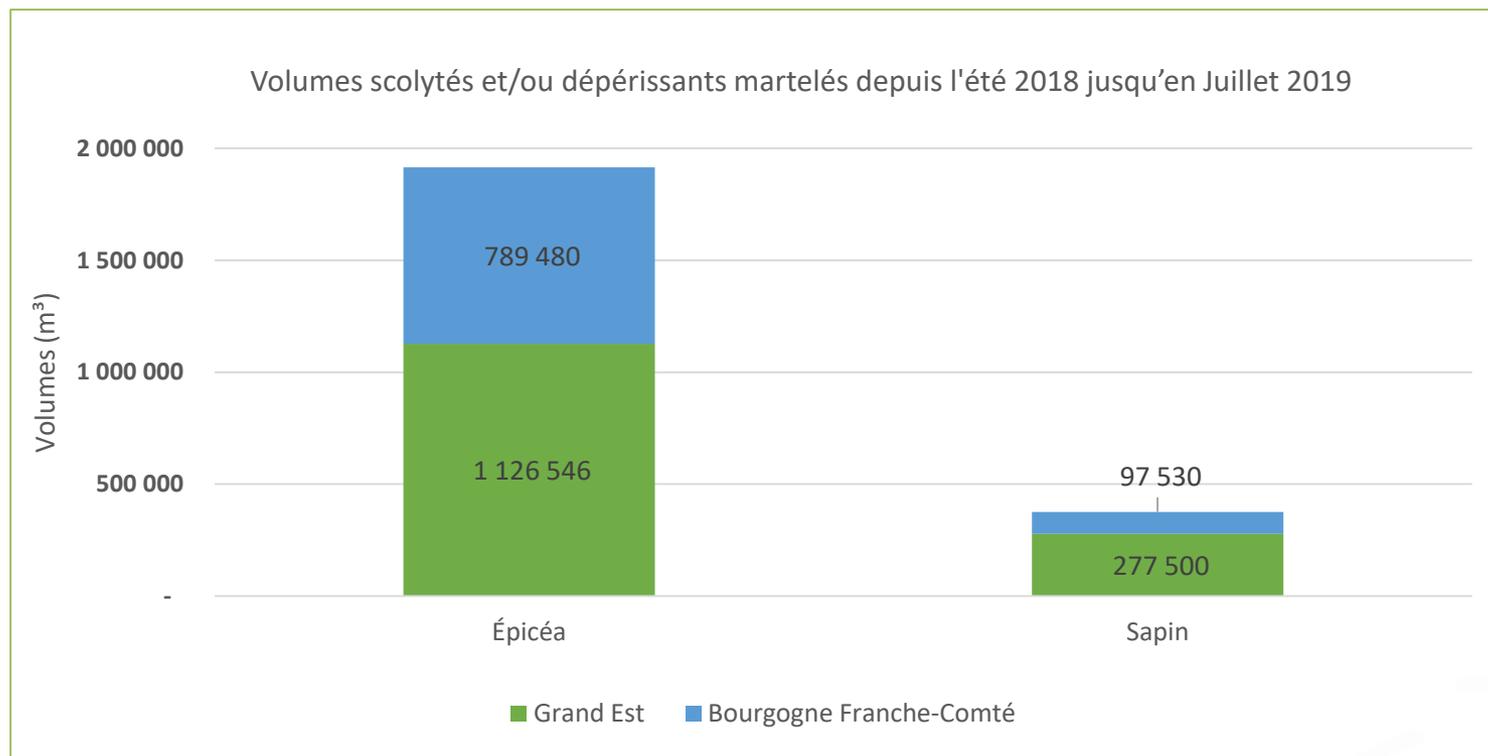
Récolte bois d'œuvre résineux blanc :



**Grand Est :
1 412 461 m³
(21% de la récolte nationale)**

**Bourgogne Franche-Comté :
1 198 079 m³
(18% de la récolte nationale)**

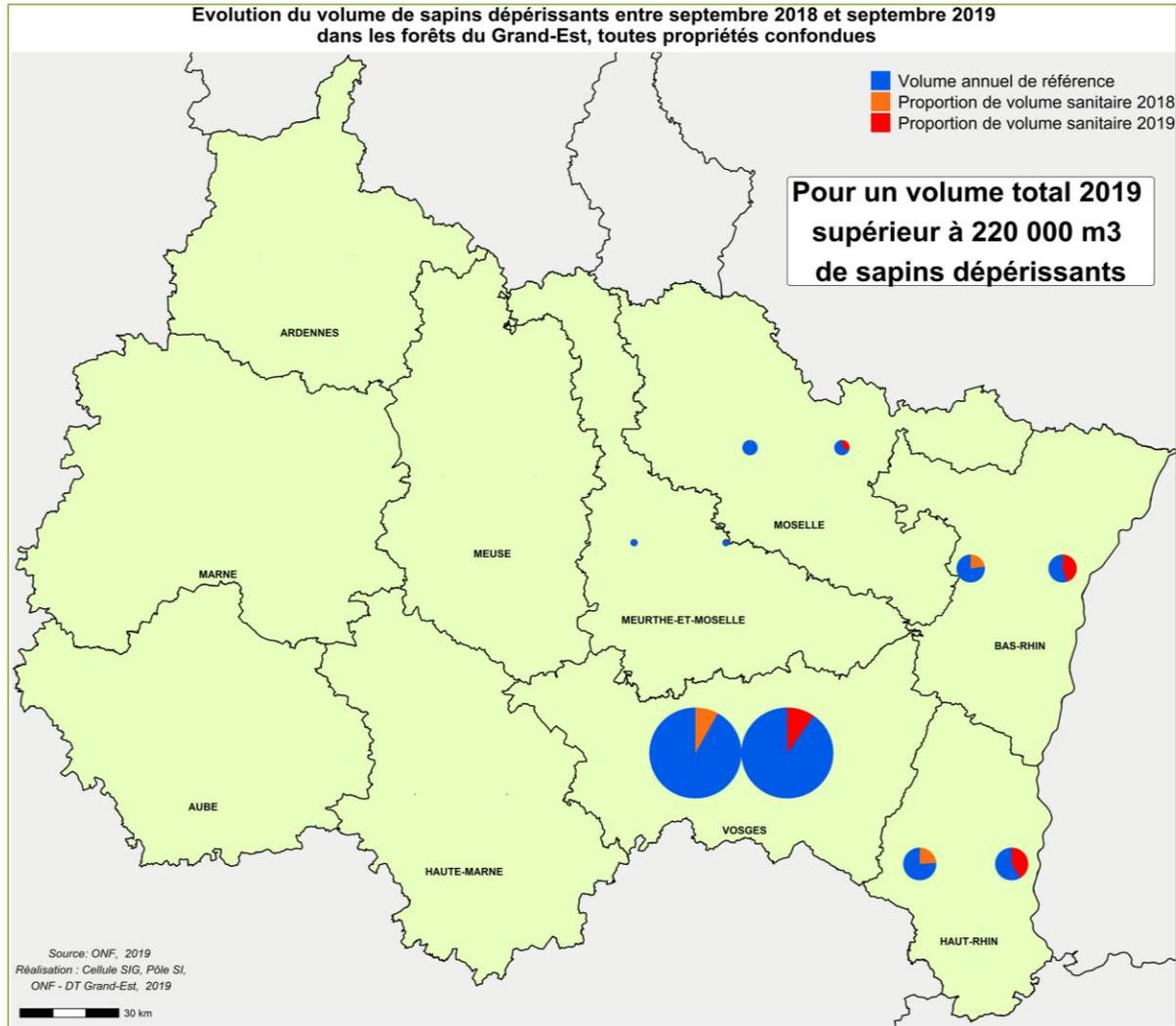
Point sur la situation en Grand Est et Bourgogne Franche-Comté



En juillet 2019, 80% des volumes scolytés ont été vendus.

On estime le volume d'épicéas scolytés entre 4 à 5 millions de m³ en fin 2019.

Zoom sur le Grand Est



Organisation de la filière en GE et BFC



Dès le début de la crise : volonté de mobiliser tout les acteurs de l'amont de la filière et les pouvoirs publics.

Mobilisation de la filière

- Accords cadre ONF – COFOR – FNB
- Charte de gestion collaborative de la crise

Sollicitation des pouvoirs publics

- Réunions de crise régionales et nationales
- Comité régional de gestion de crises en GE & BFC

Mise en place de dispositifs d'aide

- Aide à la trésorerie
- Révision de l'aide à l'amélioration des peuplements
- Plan de soutien exceptionnel de 16 M€ à l'exploitation et la commercialisation des bois

Dispositifs disponibles et à venir en GE et BFC

Aide à la trésorerie

- Avance remboursable destinée aux entreprises de 1^{ère} transformation et de production de bois énergie, couvrant les dépenses liées à l'achat de bois scolytés.

Grand Est	Bourgogne Franche-Comté
5 M€	2,5 M€
500 000 € max par bénéficiaire	300 000 € max par bénéficiaire

Itinéraires bois rond 57t en GE

- Assouplir la réglementation de transport de bois ronds 57 tonnes sur certains itinéraires en vue de fluidifier la sortie des bois des massifs forestiers impactés par les scolytes.
- Propositions d'itinéraires validées par la DREAL, en attente d'un retour des départements et gestionnaires routiers concernés.

Aide à l'exploitation et à la commercialisation

- Enveloppe de 16 M€ :
 - 10 M€ destinés à la reconstitution des peuplements forestiers ;
 - 6 M€ destinés aux opérations de commercialisation ;
- Barème provisoire annoncé, allant de 5€/m³ (distance < 350 km) à 20€/m³ (distance ≥ 550 km).

Quelques dispositifs d'aide au reboisement en Grand Est

- **Fonds Régionaux et européens - Programme Interreg : Contrat de renouvellement forestier (jusqu'à 1000 €/ha)**
 - Privés, de 0,5 ha à 10 ha, plantations, regarni, travaux sylvicoles. 150 000 € dédiés
- **FA3R : Fond privé, Massif vosgien, aide privée de 500 à 1500 €/ha**
 - Privés, petite propriété de 0,5 à 4 < à 10 ha, uniquement résineux
- **Aide amélioration des peuplements de la Région Grand Est : Subvention de 40 % du coût total des travaux**
 - Privés ou collectivités : de 2 à 50 ha, sur plantation et travaux



MERCI DE VOTRE ATTENTION
